
Sociologie de la décision et de la délibération

Philippe Urfalino



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/annuaire-ehess/17031>

ISSN : 2431-8698

Éditeur

EHESS - École des hautes études en sciences sociales

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2005

Pagination : 548-549

ISSN : 0398-2025

Référence électronique

Philippe Urfalino, « Sociologie de la décision et de la délibération », *Annuaire de l'EHESS* [En ligne], 1 2005, mis en ligne le 15 mars 2015, consulté le 20 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/annuaire-ehess/17031>

Ce document a été généré automatiquement le 20 mai 2021.

EHESS

Sociologie de la décision et de la délibération

Philippe Urfalino

Philippe Urfalino, *directeur d'études*

- 1 LA première partie du séminaire a été consacrée aux conditions et aux justifications de l'usage de deux modes de décision collective : la règle du nombre (une technique d'expression et de dénombrement des avis, associée à une règle d'agrégation, souvent la règle de majorité, permet de transformer l'expression des préférences exprimées en une décision collective) et la décision par consensus apparent (pas de dénombrement des avis, mais la formulation progressive d'un avis censé faire consensus). Dans certaines sociétés et au sein d'une même société, selon le contexte, l'une des deux modalités est privilégiée et parfois exclusivement utilisée, voire connue. La signification de la prévalence de l'un de ces modes de décision, habituellement désignés « décision à la majorité » et « décision à l'unanimité », a fait l'objet d'un débat récurrent en sociologie et en anthropologie que nous avons réexaminé.
- 2 Pour ce faire, nous avons d'abord sélectionné une série de monographies d'anthropologues ou de sociologues sur les décisions collectives suffisamment précises pour tester les différentes propositions théoriques. Il apparaît que le premier problème est descriptif : on a ainsi montré que la notion de décision à l'unanimité était trompeuse, induisant l'idée d'un vote là où il n'y a en fait qu'absence d'opposition à une proposition de synthèse d'une discussion. Nous avons ensuite dégagé les principes d'une comparaison systématique entre décisions par vote et par consensus apparent. Ce qui a permis d'étudier en détail les différences entre ces deux modes de décision au regard de cinq aspects : les normes d'expression du désaccord ; la formation du contenu de la décision et la détermination de son arrêt ; les logiques, ensemblistes ou holistes, de la contribution des participants à la décision ; les égalités exigées et les inégalités acceptées ; le rapport normatif au résultat de la décision collective.
- 3 Le fil rouge de cet examen étant la confrontation des analyses individualistes et holistes, nous avons essayé de montrer que la décision par consensus apparent

supposait un contexte normatif holiste où chaque participant à la décision collective estime que sa contribution est celle d'une partie à un tout et non celle d'un élément au sein d'un ensemble d'individus.

- 4 La seconde partie du séminaire a posé les premiers jalons d'une réflexion sur le thème de la démocratie délibérative. Le premier objectif était de proposer des repères dans une littérature foisonnante et parfois confuse. Nous avons distingué trois types non exclusifs d'écrits : les propositions de réformes (par exemple le sondage délibératif de Flshkin) ; les écrits normatifs favorables à une redéfinition de la démocratie à partir de l'exigence accrue de délibération ; et enfin les écrits positifs proposant des concepts et des analyses de processus délibératifs. Pour préparer un contraste entre les idées dominantes associées à la notion de démocratie délibérative et la notion de délibération dans les théories de la démocratie représentative, nous avons proposé une analyse détaillée de l'ouvrage de Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif*.
- 5 Outre les exposés d'étudiants du séminaire présentant l'avancée de leur recherche, deux séances du séminaire confiées à des invités nous ont permis d'enrichir la réflexion sur les règles de décision collective : celle de Daniel Mouchard, professeur de sciences politiques à l'Université de Poitiers, sur la pratique de la décision par consensus au sein du mouvement « Agir ensemble contre le chômage » ; celle de notre collègue Alain Mahé et de Salma Boukir sur le fonctionnement des assemblées villageoises, traditionnelles et contemporaines, en Kabylie.

Publications

- *L'invention de la politique culturelle*, Hachette (« Pluriel »), 2004, 400 p.
- « Les temps de la politique culturelle », *Esprit*, 5, mai 2004, p. 55-72.
- Préface à S. Dalgarrondo, *Sida : la course aux molécules*, Éditions de l'EHESS, 2004, p. 11-14.

INDEX

Thèmes : Sociologie